

## Communication

Le **président**: J'ai transmis une note aux présidents des groupes politiques. La commission de la Défense nationale a décidé d'organiser une réunion à huis clos pour entendre des responsables actifs dans les milieux des renseignements de la Défense, tant civils que militaires. Les personnes entendues ont accepté de participer à ces auditions dans ces conditions de confidentialité. Or le contenu des débats s'est retrouvé dans la presse écrite du lendemain. Des fuites ont eu lieu.

Nous devons tous déplorer cette situation. De telles pratiques n'incitent en rien à livrer des informations utiles à notre devoir de contrôle. En outre, la divulgation d'informations à caractère sensible peut profiter aux personnes ou organisations citées au cours de ces auditions. Enfin, ces pratiques ternissent l'image de notre Assemblée.

Je vous fais part de mon mécontentement et de ma déception. J'insiste auprès des membres de cette Assemblée pour qu'ils respectent scrupuleusement les consignes relatives aux réunions à huis clos.

Les présidents de commission peuvent demander au président de la Chambre que l'obligation de secret soit déclarée applicable aux informations délivrées lors du huis clos, afin de pouvoir sanctionner celui qui violerait ce secret.

Ce secret est vital si l'on veut mettre fin aux agissements extrémistes au sein de l'armée. Le trahir peut mettre en danger la vie de certaines personnes.